

[Voir ceci dans votre navigateur.](#)



Groupe Plasturgie Automobile

mars 2020

La Lettre du GPA

En cette période difficile, toute l'équipe du GPA reste à votre écoute et est joignable aux adresses e-mail et numéros de téléphone habituels.

Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles et liées à la crise du Covid 19 sur votre espace privé sur le site du GPA.

AGENDA

Commission Ressources Humaines : Jeudi 5 Mai 2020

Commission QHSE : Mardi 12 Mai 2020

COMMUNIQUES

SINTEX NP, membre du GPA, devient CLAYENS NP

Quelques mois seulement après avoir changé d'actionnaires avec l'arrivée d'un pool d'investisseurs piloté par SIPAREX, le groupe change de nom et devient CLAYENS NP. Fort de 90 ans d'histoire, depuis l'assemblage de petit appareillage électrique jusqu'au leader européen de la transformation de polymères hautes performances et de la production de composants métalloplastiques ; NIEF, NIEF PLASTIC, SINTEX NP, et

aujourd'hui CLAYENS NP...

www.clayens-np.com/

M. Thierry COGNET élu à la Présidence du CCFA

Le Conseil d'Administration du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles, lors de sa séance du 17 décembre 2019, a élu Monsieur Thierry COGNET, Président du CCFA à compter du 1er mars 2020. Il succède à Monsieur Christian PEUGEOT qui occupait ce poste depuis le 1er janvier 2016.

Thierry Cognet est depuis septembre 2011, le Directeur Corporate Finance du groupe Renault.

Evènements extérieurs

JEC WORLD 2020

12 au 14 mai 2020 à Paris Nord Villepinte

Le GPA sera à nouveau partenaire de JEC World, plus grand salon international dédié à la filière des composites. Des matières premières aux transformateurs et aux utilisateurs finaux, JEC World attire chaque année, à Paris, plus de 43 500 professionnels venus de 112 pays, à la recherche d'innovations, de nouveaux partenaires ...

[Lire la suite](#)

Plasturgie 2020 : innovation et industrie 4.0

3 et 4 juin 2020 à Angers

La SFIP – Société Française des Ingénieurs des Plastiques – organisera un congrès consacré au déploiement des technologies de l'industrie 4.0 et aux innovations en matière d'outillages, de machines et de procédés de fabrication dans le secteur de la plasturgie.

Si vous souhaitez soumettre une communication, téléchargez [l'Appel à communications](#) et envoyez votre proposition d'ici **le 10 mars 2020**.

Les matériaux polymères pour la mobilité du futur

9 au 10 septembre 2020 à Bordeaux

[Lire la suite](#)

ECONOMIE

Impact Coronavirus pour les entreprises : liste des référents uniques de la DIRECCTE par régions

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf>

Covid 19

Retrouvez toutes les informations à jour sur votre espace privé sur le site du GPA.

MASQUES : appel aux entreprises

Le MEDEF est sollicité par les autorités de la santé en quête de masques de protection pour les personnels soignants. Certaines entreprises qui avaient des stocks de sécurité, constitués en 2009 lors de la crise H1N1, se sont signalées spontanément et ont pu débloquer des masques, qui peuvent être facialement périmés mais toujours bons à l'usage. **Mais ce n'est évidemment pas suffisant. A titre illustratif, le besoin de masques dans le système de santé est estimé à environ 3 millions d'unités par jour.** Aussi, nous vous remercions de faire remonter l'information, notamment si vous avez interrompu momentanément votre activité et n'avez donc pas un besoin immédiat de masques, ou si vous avez des stocks mêmes anciens, afin de les réattribuer. Une fois ce recensement établi, le MEDEF vous indiquera vers quelle autorité de santé les

flécher.

Contact au MEDEF : Stéphanie Vetter : svetter@medef.fr

FISCAL

Taux de TVA en Europe au 1er janvier 2020

Ci-après les taux de TVA applicables au sein de l'Union Européenne à jour au 10 janvier 2020

Pays	Taux super réduit	Taux réduit	Taux normal	Taux parking
Autriche		10/13	20	13
Belgique		6/12	21	12
Bulgarie		9	20	-
Chypre		5/9	19	-
Rép. Tchèque		10/ 15	21	-
Danemark			25	-
Allemagne		7	19	-
Estonie		9	20	-
Irlande	4,8	9/13,5	23	13,5
Grèce		6/13	24	-
Espagne	4	10	21	-
Finlande		10/14	24	-
France	2,1	5,5/10	20	-
Hongrie		5/18	27	-
Croatie		5/13	25	-
Italie	4	5/10	22	-
Lettonie		12/5	21	-
Lituanie		5/9	21	-
Luxembourg	3	8	17	14
Malte		5/7	18	-
Pays-Bas		9	21	-
Pologne		5/8	23	-
Portugal		6/13	23	13
Roumanie		5/9	19	-

Slovénie	9,5	22	-
Slovaquie	10	20	-
Suède	6/12	25	-
Royaume-Uni	5	20	-

Source : Infos MEDEF

Précisions relatives à la gestion et le recouvrement de 4 composantes de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) transférés de la DGDDI à la DGFIP au titre de 2020

Les redevables de la TGAP pour au moins une composante parmi les suivantes :
Émissions polluantes, huiles, lessives et matériaux d'extraction, devront déclarer et
payer un seul acompte en octobre 2020 auprès de la DGFIP en même temps que leur
TVA.

La loi de finances pour 2019 a prévu, à compter du 1^{er} janvier 2020, le transfert de la
gestion et du recouvrement de la taxe générale sur les activités polluantes de la
Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) à la Direction générale des
finances publiques (DGFIP) selon un calendrier échelonné.

À compter du 1^{er} janvier 2020, les obligations déclaratives et de paiement relatives
aux composantes de TGAP hors déchets (émissions polluantes, lubrifiants, huiles et
préparations lubrifiantes, lessives et matériaux d'extraction) seront accomplies auprès
des services de la DGFIP dont le redevable dépend pour sa déclaration de chiffre
d'affaires (services des impôts des entreprises dans les départements ou, le cas
échéant, direction des grandes entreprises).

En conséquence, les modalités déclaratives de la TGAP en 2020 seront les suivantes :
la déclaration de solde TGAP 2019 sera déposée par tous les redevables **auprès de la
DGDDI** au plus tard le 31 mai 2020.

La déclaration annuelle de la taxe due au titre de l'année 2019 sera souscrite dans sa
totalité **auprès de la DGDDI** par voie électronique au moyen du service en ligne « TGAP
» accessible sur le portail <https://douane.gouv.fr>.

Cette déclaration donnera lieu à la détermination de la taxe due au titre de l'année 2019
quelles que soient les opérations taxables. Les modalités de régularisation de cette
taxe seront précisées par courriel aux opérateurs lors de la communication de la taxe

due.

- Les acomptes TGAP seront acquittés en 2020 auprès de la DGFIP pour les redevables hors composante déchets et auprès de la DGDDI pour la composante déchets.

Déclaration et paiement de l'acompte pour les composantes hors déchets.

S'agissant de la TGAP due pour 2020 au titre des opérations taxables autres que la TGAP déchets (1 et 1bis de l'article 266 septies du code des douanes), un seul acompte sera payé à la DGFIP au mois d'octobre 2020.

Le montant de cet acompte unique sera équivalent à celui des trois acomptes qui auraient été acquittés en l'absence de modification législative et réglementaire sur le nombre d'acomptes.

Cet acompte sera déclaré sur l'annexe à la déclaration TVA de septembre déposée au mois d'octobre par les redevables soumis au régime réel (mensuel ou trimestriel) ou non imposables en TVA. Il sera payé par téléversement sur impots.gouv.fr selon les modalités habituelles pour les impôts professionnels.

Par exception, les redevables relevant des régimes simplifiés d'imposition (RSI/RSA) déclareront également en octobre 2020 via un formulaire dédié avec un paiement par virement (ou par chèque).

Si le redevable connaît une variation sensible de son activité à la hausse ou à la baisse par rapport à l'année précédente, il aura la possibilité de moduler cet acompte.

Des précisions complémentaires sur ces modalités déclaratives seront apportées aux redevables par courriel fin février 2020 en fonction de leur situation.

Déclaration et paiement de l'acompte pour la composante déchets

Les acomptes dus en 2020 au titre des opérations taxables relatives à la TGAP déchets (1 et 1bis de l'article 266 septies du code des douanes) seront acquittés auprès **de la DGDDI** selon les modalités habituelles de déclaration et de paiement.

Ces acomptes seront déterminés sur la base de la déclaration 2019 déposée au moyen du service en ligne « TGAP » accessible sur le portail <https://douane.gouv.fr/> au plus tard le 31 mai 2020. Ils seront acquittés au plus tard les 31 mai, 31 juillet et 31 octobre 2020.

Les créances de TGAP correspondant à la régularisation de la taxe due au titre de l'année 2019 et aux acomptes dus en 2020 au titre des opérations mentionnées aux 1 et 1bis de l'article 266 septies du code des douanes, sont payées dans le service en ligne « Télépaiement » accessible sur le portail <https://douane.gouv.fr/>.

Pour toute question relative :

- à la déclaration de TGAP 2019 ou au paiement des acomptes pour la TGAP déchets, les redevables pourront contacter leur référent unique au sein de la

DGDDI ;

- au paiement de l'acompte auprès de la DGFIP sur les quatre composantes TGAP transférées en 2020, les redevables pourront contacter leur correspondant habituel auprès de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) ou de leur Service des Impôts des Entreprises (SIE).

Source : Infos MEDEF

HSE

RSE : publication par l'association Orée d'un rapport sur la mise en œuvre des déclarations de performance extra-financière

L'association Orée a publié sur son site web, un rapport faisant un bilan sur la première année d'application de la déclaration de performance extra-financière (DPEF).

Ce bilan est basé sur l'analyse des DPEF de 30 entreprises françaises.

Ce document propose des recommandations pour la formalisation de la DPEF et le traitement de certains sujets environnementaux notamment.

http://www.oree.org/source/Rapport_Bilan_DPEF.pdf

Mots clés : **RSE, déclaration de performance extra-financière, ...**

Substances & préparations : outil EUCLEF, un accès simplifié à la réglementation européenne des produits chimiques

L'ECHA propose sur son site web un moteur de recherche de la législation européenne sur les produits chimiques (EUCLEF). Il s'agit d'un nouveau service de l'ECHA qui permet un accès simplifié à la réglementation européenne sur les produits chimiques.

<https://bit.ly/2UjIUPQ>

Mots clés : **ECHA, base de données, législation européenne sur les produits chimiques, ...EUCLEF**

Substances & préparations : REACH, consultation pour

l'identification des substances extrêmement préoccupantes

L'ECHA a ouvert une consultation pour l'identification de nouvelles substances en tant que SVHC en préparant un dossier conformément aux exigences prévues à l'annexe XV du règlement REACH.

Les substances concernées sont les suivantes :

- **1-vinylimidazole** (EC 214-012-0, CAS 1072-63-5) - utilisé comme monomère dans la production de polymère
- **2-methylimidazole** (EC 211-765-7, CAS 693-98-1) - utilisé comme catalyseur et dans la production de produits de revêtement
- **dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')tin** (EC 245-152-0, CAS 22673-19-4) - utilisé comme catalyseur et comme additif dans la production de matières plastiques;;
- **butyl 4-hydroxybenzoate** (EC 202-318-7, CAS 94-26-8) - utilisé dans les cosmétiques, les produits de soins personnels et les produits pharmaceutiques;
- **resorcinol** (EC 203-585-2, CAS 108-46-3) - utilisé pour fabriquer des composés de caoutchouc, des résines, des revêtements, des adhésifs et des produits d'étanchéité, et des cosmétiques

La consultation est ouverte jusqu'au 17 avril 2020.

<https://bit.ly/33Au7nW>

Mots clés : **REACH, substances et préparation, Consultation, SVHC ...**

Substances & préparations : REACH, mise à jour du plan d'action continue communautaire (CoRAP)

Le CoRAP 2020-2022 a été publié le 18 mars 2020 avril : 74 substances sont incluses dans ce plan dont 7 nouvelles et 67 qui étaient inscrites dans le CoRAP adopté en 2019.

Pour rappel : le CoRAP, répertorie les substances devant être soumises à évaluation par les Etats Membres sur une période de 3 ans.

En France, c'est l'ANSES qui conduit les évaluations.

Les déclarants des substances répertoriées sont encouragés à coordonner leurs actions et à contacter les États membres évaluateurs.

<https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/evaluation/community-rolling-action-plan/corap-table>

Mots clés : **REACH, substances et préparation, CoRAP, ...**

Substances & préparations : ECHA, publication d'un guide concernant l'évaluation de l'exposition aux additifs utilisés dans les matières plastiques

L'ECHA a publié sur son site web un guide pratique pour les déclarants dans le cadre de REACH, sur la manière de caractériser les utilisations des additifs des matières plastiques et comment estimer l'exposition associée.

<https://bit.ly/2J89TZj>

Mots clés : **REACH, substances et préparation, additifs, matières plastiques, ...**

Sécurité de l'information : un projet de norme pour l'industrie automobile dans le domaine de la Cybersécurité

SAE International et l'ISO ont publié un projet de norme ISO / SAE 21434.

Ce projet de norme est conçu pour aider l'industrie à définir un processus structuré de manière à assurer la cybersécurité dans la conception des véhicules routiers, y compris pour les systèmes, les logiciels des composants et les connexions à un appareil externe ou réseau.

<https://www.iso.org/standard/70918.html>

Mots clés : **sécurité des systèmes d'informations, cyberattaque, cybersécurité, logiciel embarqué ...**

FORMATIONS GPA Services

L'ISO 45001 version 2018

Mardi 28 Avril 2020 - Levallois-Perret

[Lire la suite](#)

L'ISO 14001 version 2015

Mardi 26 Mai 2020 - Levallois Perret

[Lire la suite](#)

Formation IATF 16949 : 2016 / ISO 9001 : 2015

Mercredi 24 & Jeudi 25 Juin 2020 - Levallois-Perret

[Lire la suite](#)

Audit de processus selon la norme VDA 6.3

La norme VDA 6.3, mise au point par VDA-QMC et l'industrie automobile allemande, définit un standard pour un audit de processus pour les organisations qui fournissent des produits ou services automobiles. La troisième édition de 2016 constitue une mise à jour de cet outil d'audit des processus, destinée à offrir un outil plus pratique et qui réponde plus étroitement aux ...

[Lire la suite](#)

Catalogue des formations 2020

Vous pouvez consulter notre catalogue des formations 2020 :

[Lire la suite](#)



[Se désabonner](#) | [Gérer votre abonnement](#)

125 rue Aristide Briand
92300 Levallois Perret, France
Tél : + 33 (0)1 44 01 16 38
gpa@autoplasticgate.com
www.autoplasticgate.f

MailPoet